

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

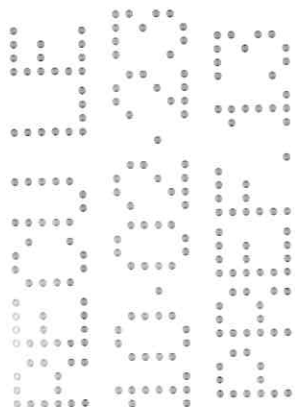
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois et le premier février à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE et Perrine PRIGENT, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel LAN, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO

DELIBERATION N°6

OBJET : Etude globale sur le risque inondation sur la commune de Plan d'Aups : demande de subventions

Monsieur Ollivier Artuphel rapporte :

La commune de Plan d'Aups a sollicité l'EPAGE HuCA afin d'être appuyé sur l'amélioration de la connaissance de l'aléa inondation sur son territoire. Cette demande s'inscrit dans le cadre des réflexions communales en cours sur son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En réponse et au titres des ses compétences statutaires, l'EPAGE HuCA souhaite engager un marché d'étude visant à étudier plus finement la connaissance de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau et ruissellement sur la commune de Plan d'Aups Sainte Baume.

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 6

EPAGE HuCA

Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleunde, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

Le montant de cette opération est estimé à 100 000 € TTC. Il est difficile à l'heure actuelle d'établir un plan de financement néanmoins l'EPAGE s'engage à solliciter l'ensemble de ses partenaires financiers afin d'arriver à un autofinancement le plus faible possible.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Ollivier Artuphel,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),

CONSIDÉRANT

- Le Contrat de Rivière transitoire (2023-2024),
- La feuille de route 2023,
- La sollicitation de la commune du Plan d'Aups,
- La vulnérabilité du territoire face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

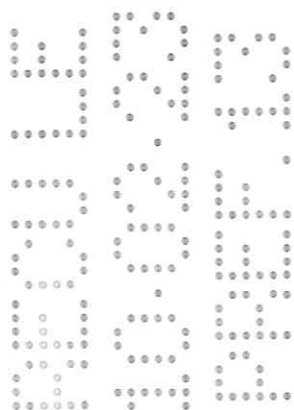
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions relatif à l'étude à l'étude susmentionnée auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers : Etat, Région PACA, Conseil Départemental du Var et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 6